

# Swisscanto (CH) IPF III Vorsorge Fonds 75 Passiv VT CHF

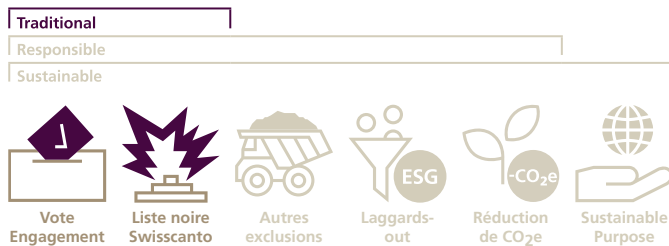
Mixte | à capitalisation | Avril 2023

## Description du fonds

La stratégie de placement englobe différentes catégories de placement, avec une quote-part d'actions stratégique de 75%. Les investissements sont principalement effectués par le biais de fonds de placement indexés de Swisscanto, qui comprennent des milliers de placements individuels. Les positions en monnaies étrangères sont en partie couvertes en CHF, si bien que la part de positions en monnaies étrangères non couvertes ne peut excéder 30%.

## Gamme de produits et application des approches de durabilité

Lors de la sélection des placements, les gammes de produits et approches illustrées ci-après et décrites dans les « Explications sur les gammes de produits et les approches de durabilité » sont appliquées.



Remarque: les gammes de produits et approches en grisé ne peuvent être appliquées à la fortune présente.

## Swisscanto Sustainability Rating

 haut **A B C D E F G** bas

## Profil/Adéquation

Ce produit convient aux investisseurs qui – disposent au moins d'un horizon de placement à moyen terme.

Fonds de prévoyance à gestion passive, conforme à OPP2, avec une part d'actions de 75% pour l'investissement d'avoirs du 2e pilier (libre passage) et pilier 3a (épargne 3).

## Indicateur de risque

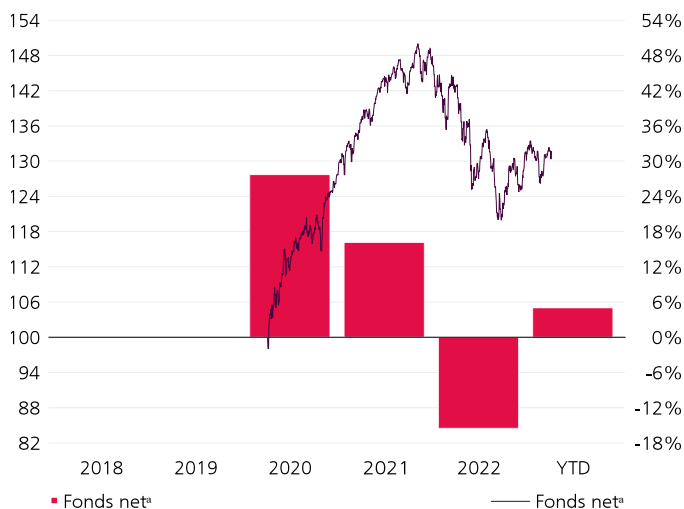
 bas **1 2 3 4 5 6 7** haut

## Données relatives au fonds

NAV par part (28.04.2023)	CHF 133.96
VNI max. sur 52 sem. (04.05.2022)	CHF 142.31
VNI min. sur 52 sem. (12.10.2022)	CHF 122.07
Domicile du fonds	Suisse
Monnaie de référence classe	CHF
Monnaie du fonds	CHF
Clôture exercice annuel	30.09.
N° de valeur	51196141
ISIN-No	CH0511961416
Bloomberg	SWVF75V SW
Date de lanc. de la cat. de parts	12.03.2020
Date de lancement du fonds	12.03.2020
Première mesure de la performance	01.04.2020
Taille de la classe (en Mio)	CHF 269.94
Actif net du fonds (en Mio)	CHF 541.96
Parts en circulation	2'015'059.916
Méthode de placement	Déposé physiquement
Prêt de titres	Non
Comm. forfait. de gest. (fl. fee) p.a.	0.38%
Total Expense Ratio p.a.	0.42%
Frais d'émission en faveur du fonds	0.14%
Frais de rachat en faveur du fonds	0.08%
Société de gestion	Swisscanto Fondsleitung AG, Zurich
Gestion de portefeuille	Zürcher Kantonalbank
Banque dépositaire	Zürcher Kantonalbank

# Performance

## Performance indexée et performance en %<sup>1</sup>



Evolution de valeur indexée (échelle de gauche). Evolution de valeur en pourcentage par an (échelle de droite).

## Performance en %<sup>2</sup>

Depuis	1m	3m	1a	3a	5a	Début
				p.a.	p.a.	p.a.
Fonds net <sup>a</sup>	0.48	-0.28	-5.33	7.07	n.a.	9.33
Fonds brut <sup>b</sup>	0.51	-0.19	-4.97	7.48	n.a.	9.75

## Performance annuelle en %<sup>1,2</sup>

Année	2018	2019	2020	2021	2022	YTD
Fonds net <sup>a</sup>	n.a.	n.a.	27.71	16.16	-15.51	5.03
Fonds brut <sup>b</sup>	n.a.	n.a.	28.07	16.60	-15.19	5.16

## Chiffres relatifs au risque annualisés/réalisés

	1a	3a	5a
Volatilité fonds	15.43%	11.66%	n.a.
Sharpe Ratio	-0.36	0.62	n.a.

## Données de portefeuille

	Fonds
Nombre de positions	16'337

<sup>1</sup> Année/période: Depuis la première mesure de la performance ou sur les cinq dernières années/périodes au plus.

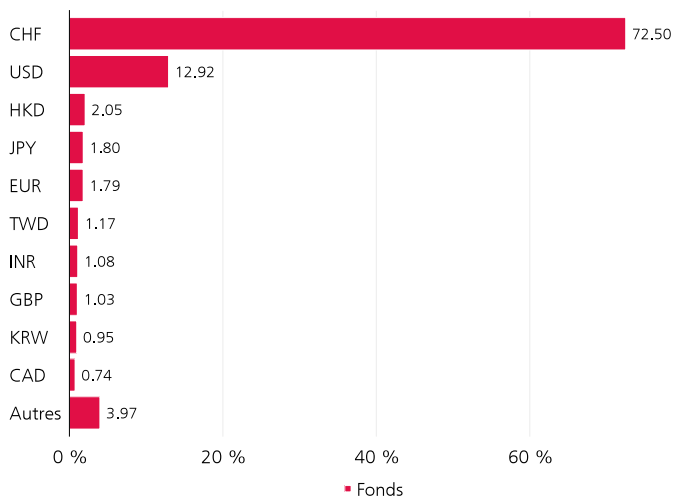
<sup>2</sup> Les petits écarts peuvent apparaître en raison des arrondis.

<sup>a</sup> L'accroissement de valeur net indiqué s'entend après déduction de toutes les commissions de fonds régulières. Tous les coûts éventuels qui en découlent, et qui peuvent être directement prélevés sur la fortune du fonds, sont publiés dans le prospectus de vente du fonds.

<sup>b</sup> L'accroissement de valeur brut indiqué représente l'évolution avant déduction de toutes les commissions de fonds régulières.

# Breakdowns

## Allocation par monnaie en %



## Positions principales en %

	Fonds
Nestlé SA	4.13
LBMA Gold Price PM (USD/OZ)	3.05
Roche Holding Ltd - Dividend Right Cert.	2.59
Novartis AG	2.54
Apple Inc	1.56
Microsoft Corp	1.27
Cie Financiere Richemont SA	1.01
UBS (CH) Prop. Fund Swiss Mixed Sima	0.86
Zurich Insurance Group Ltd	0.86
UBS Group AG	0.73

## Allocation par catégorie de placement en %

	Fonds
Marché monétaire	0.07
Obligations en CHF	6.38
Obligations en monnaie étrangère	5.82
Actions suisses	27.34
Actions étrangères	47.96
Immobilier suisse	5.03
Matières premières	7.40

# Explications sur les gammes de produits et les approches de durabilité

## Gammes de produits

L'offre de produits durables comprend deux gammes de produits dans lesquelles sont appliquées différentes approches de durabilité. La gamme de produits «Responsible» comprend toujours l'application de critères d'exclusion, l'analyse ESG systématique comme partie intégrante du processus de placement, ainsi qu'une réduction de l'intensité en CO<sub>2</sub>e des placements. Outre les approches susmentionnées, la gamme de produits «Sustainable» comprend l'application d'exclusions encore plus étendues et investit également dans des leader ODD ou des leader ESG (Sustainable Purpose). La gamme de produits «Traditional» (non durable) tient compte d'une liste noire. Selon la catégorie d'actifs, l'engagement/le vote peut également s'appliquer à toutes les gammes de produits.

## Vote Engagement



En tant qu'actionnaire et prêteur, nous entretenons un dialogue actif et continu avec les dirigeants de l'entreprise. Nous encourageons ceux-ci à formuler des objectifs ambitieux de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>e, à les mettre en œuvre de manière cohérente et à en rendre compte de manière transparente. Nous exerçons nos droits de vote sur la base de nos propres directives de vote, qui reposent sur des règles suisses et internationales de gouvernance d'entreprise et sur les principes des Nations Unies pour l'investissement responsable (UN PRI). Pour les investissements participatifs, le comportement de vote est publié de manière transparente sur [www.swisscanto.com/voting](http://www.swisscanto.com/voting).

## Liste noire Swisscanto



Nous excluons principalement (liste noire) les fabricants d'armes prohibées (bombes et munitions à fragmentation, mines antipersonnel et terrestres, armes biologiques et chimiques, systèmes ou matériaux d'armes nucléaires\*, uranium enrichi\*, ainsi que d'armes laser aveuglantes et incendiaires). Notre évaluation se fonde principalement sur la législation suisse et sur les accords internationaux ratifiés et reconnus par la Suisse. En principe, notre évaluation est également conforme aux recommandations d'exclusion SVVK-ASIR. \*Uniquement en cas de propagation allant à l'encontre du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (Non-Proliferation Treaty : « NPT »).

## Autres exclusions



Nous appliquons d'autres critères d'exclusion, en complément de la liste noire de Swisscanto, afin de réduire les risques ESG et de ne pas investir dans des titres dont les modèles d'affaires ne sont pas compatibles avec les critères ESG. Les critères d'exclusion concernent les entreprises liées à l'extraction de charbon (chiffre d'affaires > 5%)\*, aux réserves de charbon (hors production de métaux)\*, à la fabrication d'armes et de munitions, à la fabrication d'équipements militaires (chiffre d'affaires > 5%), à la création de contenus pornographiques, au travail des enfants et/ou ayant commis des infractions au Pacte mondial des Nations unies (hormis les obligations vertes et durables, le cas échéant). En cas d'infractions potentielles aux principes du Pacte mondial des Nations Unies (norme des Nations Unies relative aux droits de l'homme et du travail, aux normes environnementales et à la lutte contre la corruption) que notre filtrage met en lumière, nous recherchons le dialogue dans le cadre de l'engagement et encourageons les entreprises à modifier leur comportement. Si aucun changement de comportement n'intervient dans un délai raisonnable, les placements existants sont vendus. Outre les critères d'exclusion pour les activités des entreprises, nous dressons une liste d'exclusion pour les Etats. Lors de l'établissement de cette liste d'exclusion, nous tenons compte avant tout des dimensions de risque socio-économique telles que le blanchiment d'argent et la corruption. \*Hors obligations vertes et durables

## Laggards- out



L'univers des titres est réduit en excluant les titres qui ne respectent pas bien les critères ESG par rapport à leurs pairs (« Laggard-Out »).

## Réduction de CO<sub>2</sub>e



Dans les portefeuilles Responsible indexés, nous visons une intensité en CO<sub>2</sub>e inférieure de 20% à celle de l'indice de référence. Pour les portefeuilles actifs Responsible qui ne suivent pas notre trajectoire de réduction absolue de CO<sub>2</sub>e, nous visons également une intensité de CO<sub>2</sub>e plus faible par rapport à l'indice de référence. Les intensités en CO<sub>2</sub>e sont calculées à partir des émissions de CO<sub>2</sub>e par rapport au chiffre d'affaires pour les entreprises et par rapport au produit intérieur brut pour les pays.

## Sustainable Purpose



L'approche "Sustainable Purpose" se concentre sur le rendement par le biais d'investissements dans des entreprises et des États ayant une utilité sociale (leaders ODD). Les leaders ODD utilisent leur capacité d'innovation pour créer des produits et des services compatibles avec l'environnement et la société. Ils contribuent ainsi à la réalisation d'un ou plusieurs objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU. A des fins de diversification, il est également possible d'investir dans des titres considérés comme supérieurs à la moyenne en ce qui concerne les critères ESG au moyen d'une approche Best in Class (leaders ESG).

Remarque: les gammes de produits et approches en grisé ne peuvent être appliquées à la fortune présente.

## Approches de durabilité

Les approches de durabilité s'appliquent à tous les actifs ou à une partie substantielle des actifs. Vous trouverez des informations détaillées à ce sujet dans le prospectus, le contrat de fonds ou les directives d'investissement.

## CO<sub>2</sub>e

Les équivalents CO<sub>2</sub> (CO<sub>2</sub>e) sont une unité permettant d'uniformiser l'effet climatique des gaz à effet de serre que sont le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le méthane (CH<sub>4</sub>), le gaz hilarant (N<sub>2</sub>O) et les gaz à effet de serre fluorés (CFC). Tous ces gaz ont une durée de séjour différente dans l'atmosphère et ne contribuent à l'effet de serre dans la même mesure.

## ESG

Le sigle ESG représente les aspects environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernement d'entreprise (G).

## SVVK-ASIR

L'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR) est un regroupement d'investisseurs institutionnels créé en 2015. L'association fournit des services à ses membres afin qu'ils puissent orienter leurs décisions de placement sur l'environnement, la société et l'économie.

## Swisscanto Sustainability Rating

Le Swisscanto Sustainability Rating fournit des informations sur le degré de durabilité actuel du portefeuille. Il est calculé à partir des valeurs des fortunes collectives et des titres individuels contenus dans le portefeuille et réparti en sept catégories de durabilité, allant de A (niveau le plus élevé) à G (niveau le plus bas). Pour calculer le rating, nous évaluons les entreprises et les Etats de manière dédiée sur les 4 piliers de notre recherche en durabilité : secteurs d'activité controversés (Controversy), gestion d'entreprise durable (ESG), émissions de gaz à effet de serre (Climate) et impact des produits sur l'environnement et la société (Sustainable Purpose). Le classement de durabilité de Swisscanto est recalculé une fois par trimestre.

# Commentaire sur le fonds

## Investisseurs visés - Désignation

Fondations de libre passage et institutions/formes de prévoyance du pilier 3a pilier 3a

## Investisseurs visés - Description

Les parts de la catégorie de parts V sont des parts pour lesquelles la participation est réservée aux institutions suivantes de prévoyance professionnelle (2e pilier) et de prévoyance individuelle liée 3a : fondations de libre passage conformément à la loi fédérale sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (loi sur le libre passage, LFLP) et institutions/formes de prévoyance du pilier 3a conformément à l'ordonnance sur les déductions admises fiscalement pour les cotisations versées à des formes reconnues de prévoyance (OPP 3). La deuxième lettre «T» précise que la tranche réinvestit ses dividendes (à thésaurisation).

## Commission forfaitaire de gestion (CFG)

La CFG sert à rémunérer la direction, l'Asset Management et, quand elle est rémunérée, la distribution du fonds ainsi que la banque dépositaire pour ses prestations. La CFG se compose de la Commission forfaitaire de management (CFM) et de la Commission forfaitaire d'administration (frais relatifs à la direction et à l'administration).

## Total Expense Ratio (TER)

Le TER représente les commissions imputées en continu à la fortune du fonds (charges d'exploitation) et s'exprime sous forme d'un pourcentage de la fortune du fonds. Le montant indiqué correspond au TER du dernier exercice écoulé et ne garantit pas un montant semblable à l'avenir.

## Frais d'émission et de rachat en faveur du fonds ("crossing")

La factsheet mentionne les frais actuellement en vigueur et les frais maximum encourus. La direction du fonds crédite intégralement les frais d'émission et de rachat aux compartiments correspondants afin de protéger les investisseurs existants ou de couvrir les frais de transaction. Les frais d'émission et de rachat en faveur du fonds sont réduits dans la mesure où les émissions et les rachats peuvent être compensés entre eux lors d'un jour ouvrable bancaire (ou « crossing »). Cela permet éventuellement de réduire les frais. Voir le contrat de fonds pour de plus amples informations.

## Swinging Single Pricing (SSP) Indirect

D'après les données de base sur les fonds, ce fonds n'affiche aucun Swinging Single Pricing (SSP). Il n'est cependant pas exclu qu'un investissement dans un fonds cible avec SSP indirect puisse être effectué.

## Explication des risques généraux

Les placements comportent des risques, notamment de fluctuation de valeur et de rendement. Les placements en monnaies étrangères sont soumis aux fluctuations de change. Les risques de garde et de contrepartie représentent également des risques importants. Nous vous renvoyons à la description détaillée des différents risques mentionnés dans le prospectus de vente.

## Indicateur de risque

Les données historiques utilisées pour calculer la catégorie de risque et de rendement ne sont pas suffisamment fiables pour permettre de déduire le profil de risque futur. La catégorie de risque et de rendement indiquée peut très bien être soumise à des modifications. La catégorie de risque la plus faible ne peut être assimilée à un placement sans risque. Il n'y a ni garantie sur le capital ni protection du capital. Le risque de perte de capital est supporté par l'investisseur.

## Allocations du portefeuille

Toutes les allocations se réfèrent aux capitaux investis du fonds ajustés à 100%. Les petits écarts des différences peuvent apparaître en raison des arrondis. La pondération du marché monétaire peut comprendre l'exposition synthétique de la stratégie de couverture des actions.

## Volatilité

La volatilité est une mesure statistique du risque qui indique à quel point les rendements absolus d'un placement ou d'un portefeuille fluctuent en moyenne par an autour de leur valeur moyenne.

## Sharpe Ratio

Le ratio de Sharpe est une mesure de la performance qui indique le rendement excédentaire corrigé du risque (différence entre le rendement du portefeuille et le rendement sans risque) par rapport au risque de placement encouru (volatilité).

## Certification ISO

L'Asset Management de la Zürcher Kantonalbank possède la certification ISO 9001. La marque de garantie ISO 9001 certifie que les ayants droit possèdent un système de gestion remplissant les exigences d'un modèle normatif reconnu et certifié/évalué avec succès par l'Association Suisse pour Systèmes de qualité et de Management (SQS).

## Rapports

- L'établissement du présent rapport se fonde sur les données de MSCI Inc. ([www.msci.com](http://www.msci.com)).
- La répartition en fonction des secteurs et de la solvabilité est catégorisée en fonction du fournisseur d'indices.
- Copyright 2023 MSCI Inc. Tous droits réservés.

## Mentions juridiques

Le présent document est fourni à titre de publicité et d'information uniquement. Il est exclusivement destiné à la distribution en Suisse et ne s'adresse pas aux personnes situées dans d'autres pays ni à celles dont la nationalité ou le domicile n'autorise pas l'accès à de telles informations en raison de la réglementation en vigueur. Nous attirons l'attention sur le fait que la performance historique ne constitue pas un indicateur de la performance actuelle ou future et que les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais prélevés lors de l'émission ou du rachat des parts.

Ce document a été établi avec le plus grand soin et en toute bonne foi par Swisssanto Direction de Fonds SA et la Zürcher Kantonalbank. Celles-ci ne donnent toutefois aucune garantie quant à son contenu et à son exhaustivité et déclinent toute responsabilité en cas de pertes découlant de l'utilisation de ces informations. Le document ne constitue ni une offre, ni une recommandation de souscription ou de rachat (d'achat ou de vente) d'instruments financiers ou de prestations bancaires, et ne dispense pas son destinataire de former son propre jugement. En particulier, le destinataire est invité à vérifier, éventuellement avec l'aide d'un conseiller, l'adéquation des informations avec sa propre situation personnelle ainsi que leurs conséquences juridiques, réglementaires, fiscales et autres. Le présent document n'a pas été rédigé par le service « Analyse financière » au sens des « Directives en vue de garantir l'indépendance de l'analyse financière » publiées par l'Association suisse des banquiers et, en conséquence, il ne respecte pas ces directives. Le présent document ne constitue en aucun cas un prospectus au sens de l'article 652a ou 1156 du Code des obligations suisse, ou de l'article 27 et suiv. du Règlement de cotation de la société SIX Swiss Exchange SA.

Ce document et les informations qu'il contient ne doivent pas être distribués et/ou transmis à des personnes qui peuvent être des « US persons » au sens de la définition donnée par la Regulation S du US Securities Act de 1933. Selon cette définition, le terme « US person » recouvre toute personne physique ou morale américaine, toute entreprise, toute société en nom collectif ou toute autre société de droit américain. Par ailleurs, les catégories de la Réglementation S s'appliquent.

This publication and the information contained herein must not be distributed and/or redistributed to, used or relied upon by, any person (whether individual or entity) who may be a US person under Regulation S under the US Securities Act of 1933. By definition, "US person" includes any US resident, any corporation, company, partnership or other entity organised under any law of the United States. The categorisation under Regulation S likewise applies.

Les seules sources d'information faisant foi pour l'acquisition de parts de la Swisssanto Fondation de placement sont les statuts, les règlements, ainsi que les prospectus éventuels de la Fondation. Ceux-ci sont disponibles gratuitement auprès de Swisssanto Fondation de placement, Bahnhofstrasse 9, 8001 Zurich ou sur le site [www.swisssanto.ch](http://www.swisssanto.ch).